



## Licenciement abusif !! besoin de vos lumière

Par **knostra**, le **10/01/2009** à **22:56**

Bonjour à tous,

Je vous explique:

J'habite à strasbourg avec ma femme qui travaille à mi-temps depuis le 15 fevrier 2008 en tant que frontalière en allemagne dans un magasin de vente de vêtement, elle à signer un CDI avec une période d'essai de 6 mois qui est donc arrivé à therme le 15 août 2008.

Ma femme est actuellement enceinte et ça fais 15 jours qu'elle à prevenu son patron, jusqu'ici tout allais bien mais aujourd'hui son patron est venu lui annoncé que son contrat prenait fin le 9 février en prétextant la fin de sa période d'essai !!

Voila nous nous posons donc plusieurs questions:

A-t-il le droit de mettre fin à son contrat prétextant la fin de la période d'essai alors qu'il n'a jamais été question de reconduction de cette période d'essai ?

Ne faut-il pas prévenir l'employé quand la période d'essai est reconduite?

Les lois sont-ils les même en matière de période d'essai en France et en Allemagne?

Avons-nous le droit de contesté cette décision ou le cas échéant de nous retourné contre lui pour licenciement abusif?

Vers qui pouvons nous nous tourner pour nous aidé?

est-ce que les services du prud'homme français peuvent nous venir en aide ou doit-on aller

en allemagne pour ce type de conflit?

Voilà il n'a pas dit clairement que c'était dû au faite qu'elle était enceinte qu'il m'était fin au contrat avec cette soit disans fin de période d'essai mais il lui as bien fais comprendre à mots couverts, nous sommes bien embêté en cette période de l'année et enceinte ma femme va avoir beaucoup de mal à retrouver un emploie.

merci de nous aider à répondre à ces questions.